

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20191104-004****du 04 novembre 2019****n°004****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND  
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 25****PRÉSENTS ( 21 ) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND****POUVOIRS ( 0 ) :****EXCUSES ( 4 ) : M.PICHON, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIH A RI****Nom du secrétaire de séance : Jean-Claude BONNET****RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON****OBJET : Signature d'un marché pour la fourniture d'équipements d'impression et la prestation de maintenance**

*La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault souhaite moderniser ses équipements en matière d'impression numérique couleur de haute qualité et s'équiper d'une solution logicielle de pilotage de flux d'impression intégrée pour les services reprographie et communication. Il s'agit d'équiper le pôle courrier / reprographie d'une presse numérique (système d'impression destiné à l'impression de documents de grande qualité et en grande quantité) évolutive permettant de traiter des documents numérisés ou issus de logiciels de mise en page type PAO (Publication Assistée par Ordinateur) mais également générés par des logiciels bureautiques. La presse numérique doit comprendre un ensemble d'équipements de finition et être évolutive afin de pouvoir ajouter des modules de finition par la suite.*

*La mise en place de cet équipement permettra une évolution progressive du service en répondant à la majorité des besoins internes et rendant possible ultérieurement une offre de prestations pour les 47 communes membres.*

*Pour le service communication, la collectivité souhaite remplacer le matériel existant obsolète, par un copieur couleur de qualité supérieure permettant de réaliser les modèles de documents de communication. Ces modèles devront être calibrés et édités en nombre par la presse numérique du service reprographie.*

*Il est nécessaire de prévoir un logiciel de gestion des files d'attente d'impression pour permettre au service communication, et à d'autres services si besoin, de déposer des fichiers prêts à être imprimés qui pourront ensuite être édités, soit sur le copieur couleur du service communication, soit sur la presse numérique. Cette gestion des impressions doit permettre de baisser globalement les coûts des copies de la collectivité.*

*Il est indispensable que les deux équipements soient totalement compatibles pour permettre le respect de la qualité des couleurs ainsi que le calibrage des couleurs obligatoirement identique entre les deux modèles, basé sur une norme de référence (la norme ISO 12647).*

*Dans cette perspective, la communauté d'agglomération a lancé un appel d'offres ouvert pour la fourniture d'une presse numérique évolutive et d'un copieur couleur, connectés avec une solution de soumission de travaux d'impression et de gestion de flux documentaires.*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20191104-004****du 04 novembre 2019****n°004****page 2/2**

*Le marché fait l'objet d'un lot unique en intégrant, en sus des équipements, un accompagnement technique et fonctionnel (assistance, maintenance, formations) de qualité pendant une durée de 5 ans.*

*Le montant du marché est estimé à 275 000 euros HT ou 330 000 euros TTC et se décompose ainsi :*

- fournitures des deux équipements et de la solution logicielle : 125 000 euros HT ou 150 000 euros TTC ;*
- maintenance sur une durée de 5 ans : 150 000 euros HT ou 180 000 euros TTC.*

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L2122-21-1 et L5211-2 du code général des collectivités territoriales autorisant que la délibération chargeant le maire de souscrire un marché soit prise avant l'engagement de la procédure à condition qu'elle comporte obligatoirement la définition de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché ;

**VU** l'article R 2124-2 du code de la commande publique relatif aux appels d'offres ;

**VU** la délibération n° 2, du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau ;

**CONSIDERANT** que Grand Châtellerault doit passer un appel d'offres pour choisir le fournisseur qui permettra l'acquisition d'une presse numérique évolutive et d'un copieur couleur, connectés avec solution de soumission de travaux d'impression et de gestion de flux documentaires,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché pour une presse numérique évolutive et un copieur couleur, connectés avec solution de soumission de travaux d'impression et de gestion de flux documentaires, sur la base d'une estimation de 275 000 euros HT (330 000 euros TTC), et tout document relatif à ce dossier.

La dépense sera imputée au 020.25/2051 et 2183 (pour les équipements) et 020.21/6156/2300 (pour la maintenance).

**Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique,  
Nadège GROLLIER